

CHAMPIONNAT «EXCELLENCE » FEMININ
« DF2 » SAISON 2025 /2026

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE

La répartition des poules et le règlement sportif particulier de ce championnat sont réputés définitifs. Cependant, toute erreur de retranscription ou d'organisation et tout événement inconnu de la commission sportive départementale pourront entraîner certaines modifications à ce règlement après décision du Comité Départemental.

Les éventuelles descentes de clubs du CD 62 de la Promotion Régionale FILLES vers la « Pré-Région » du Pas de Calais PEUVENT AVOIR éventuellement des répercussions également dans ce championnat d'Excellence départementale.

1 ERE PHASE

Les équipes disputant ce championnat «DF2 » » (championnat senior d'excellence départementale Filles) sont réparties en deux poules de 10 et se rencontrent en première phase en matchs ALLER/RETOUR.

2 EME PHASE

A l'issue de la première phase :

1. Conditions de qualification

Une équipe est vainqueur d'un match d'une demi-finale ou de classement se jouant en aller - retour lorsqu'elle obtient le meilleur score sur l'ensemble des deux rencontres. **IL ne peut donc pas avoir de prolongations lors du match « aller » mais il peut y en avoir sur le match retour même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.**

➤ **A - Matchs Croisés**

> L'équipe classée 1ère de la poule A sera opposée à l'équipe classée 2e de la poule B en match ALLER / RETOUR (match aller cher le 2e)

Dates pressenties : week-end des 02/03 MAI - 09/10 MAI

> Idem et selon le même principe entre le 1er de la poule B et le 2e de la poule A

Dates pressenties : week-end des 02/03 MAI - 09/10 MAI

> **Match Poule le Titre**

Les vainqueurs des matchs croisés accèderont en « promotion régionale » pour la saison 2024 /2025, et se rencontreront en ALLER/RETOUR pour le titre de champion départemental. Après tirage au sort ou aller éventuellement chez une équipe classée 2e en 1ère phase .

Dates pressenties : week-end des. 30/31 MAI 06/07 JUIN

De même, les vaincus des croisés se rencontreront de la même façon et aux mêmes dates pour une 3^e montée dans le championnat de PRF.

-
- **B - Classement des autres équipes (de 5 à 20)**

Afin d'obtenir un classement définitif plus complet en cas de nécessité, les équipes classées de la 3^e à la 10^e place des deux poules seront départagées selon le « Ranking général ».

- **D. Descentes en DF3e.**
A noter toutefois que Les équipes classées **19^e et 20^e réintégreront** le championnat de promotion départementale « DF3 » la saison prochaine avec toutefois une possibilité de repêchage.
- **C - 3 Journées intempéries sont programmées : week-end des 20/21 décembre -21/22 février, et 11/12 avril**
- **Quelques Rappels importants du règlement**

Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales, pré-nationales ou régionales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel. Toutefois, dans l'hypothèse où un club serait judiciairement liquidé au cours de la saison sportive, cette restriction pourrait être levée par le Bureau Fédéral

La programmation d'une rencontre le vendredi soir nécessite l'accord du club visiteur lorsqu'il est éloigné de plus de 50 km. C'est au club visiteur d'en informer le club recevant PLUS de 21 jours avant la date prévue afin qu'il puisse proposer une autre programmation. ART 11.11.1
(Cette disposition s'applique également pour les matchs de classement, toutefois l'information doit être donnée dans les 36 heures qui suivent la réception du calendrier.)

=>Les clubs qui auront fait figurer sur leur liste initiale de » brûlés (es) » des joueurs n'ayant participé à aucune rencontre (ou justifié leur absence) pendant la période de contrôle ne pourront en aucun cas demander une modification de leur liste.

=> Les joueurs brûlés se doivent d'être licenciés pour la première journée du championnat et évoluer régulièrement avec l'équipe concernée.

Un joueur Non brûlé d'une équipe ne peut participer aux rencontres de la division immédiatement inférieure dans laquelle leur association est engagée pour la saison.

Exemple : A peut jouer en B mais pas en CB en C mais pas en D ART 9..1.4

=>La date de reprogrammation d'une rencontre remise ne doit pas excéder les 30 jours de la date initiale. Le report d'une rencontre déjà dérogée ne peut pas se faire ART 11.8

[Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit être présent lors de la rencontre afin de pouvoir entrer en jeu au cours de celle-ci et respecter les règles de participation de la division.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque, quand bien même il n'est pas rentré en jeu, est considéré comme ayant représenté son groupement sportif.

Un joueur non-inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne pourra en aucun cas y participer

15.09.25

Responsable du championnat
Dany PENIN
60 Avenue du Groeland
62330 ISBERGUES

dany.penin62@gmail.com
Tel : 03 21 52 33 76 Port : 06 84 89 42 38

Un joueur « non brûlé » ayant disputé trois rencontres au moins dans un championnat seniors « national ou Pré-national » ne peut plus évoluer dans aucun championnat et aucune coupe organisée dans le département. Tou tefois cette disposition ne s'applique pas aux licenciés de - 21 ans non brûlés. Art 9.1.7

Gilles DURANEL
29 rue Denaux
62620 BARLIN
Port : 06 49 65 97 09
e.mail : gillesduranel@sfr.fr